

# Acquérir pour 3 collectivités

L'exemple du Département de l'Isère, de la Métropole Grenoble-Alpes et de la Ville de Grenoble



# Un peu de géographie...

L'Isère : 1,25 M habitants  
dont 450 000 métropolitains  
dont 160 000 grenoblois.

La Métropole Grenoble-Alpes :  
49 communes  
dont 10 de plus de 10 00 hab.



# Une forte volonté politique

Deux objectifs portés politiquement par les 3 collectivités :

- l'équité territoriale d'accès aux ressources
- un parcours simplifié pour l'utilisateur

Chaque collectivité propose son portail de ressources numériques :

- la Médiathèque numérique de l'Isère



- la numothèque Grenoble-Alpes (pour Grenoble et sa métropole)

La numothèque Grenoble-Alpes

BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE DE LA MÉTROPOLÉ GRENOBLE-ALPES

Solution : constituer un groupement de commande pour acquérir les mêmes ressources sur tout le territoire

# Une offre complète, adaptée à chacun

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	Solution de diffusion et d'écoute de musique en ligne
2	Solution de diffusion et de visionnage de vidéo à la demande – achat en bouquet
3	Solution de diffusion et de visionnage de vidéo à la demande – achat titre à titre
4	Solution de diffusion et de visionnage de vidéo documentaire à la demande – achat en bouquet
5	Solution de diffusion et de consultation de titres de presse grand public en bouquet
6	Solution de diffusion et de consultation de titres de presse quotidienne
7	Solution de diffusion et de consultation de titres de presse nativement numérique
8	Solution de diffusion et de consultation d'albums pour la jeunesse
9	Solution de diffusion et de consultation de modules d'autoformation
10	Solution de diffusion et de consultation de modules d'autoformation spécialisés en français, avec outils d'apprentissage et de réalisation d'ateliers collectifs
11	Solution de diffusion et de consultation de spectacles filmés
12	Solution de diffusion et de consultation de livres audionumériques

Division du marché en 12 lots spécialisés

# Un marché très ouvert...

**NB : Le candidat devra choisir un seul mode de tarification en fonction de la solution la plus avantageuse et la mieux adaptée aux besoins du CCTP.**

1.1	Tarification selon le nombre de comptes utilisateurs actifs	Prix global en € H.T.	Nombre de comptes associé
	<b>ou</b>		
1.2	Tarification selon le nombre d'accès simultanés	Prix global en € H.T.	Nombre d'accès simultanés associé
	<b>ou</b>		
1.3	Tarification selon le nombre de consultations	Prix global en € H.T.	Nombre de consultations associé
	<b>ou</b>		
1.4	Tarification selon le nombre d'usagers inscrits à la bibliothèque	Prix forfaitaire en € H.T.	Inscrits
	<b>ou</b>		
1.5	Tarification selon la population desservie par la bibliothèque	Prix forfaitaire en € H.T.	Population

Différents modèles de tarification proposés dans le bordereau des prix unitaires (BPU)

# ...qui tient compte des besoins

	Population	Inscrits
Ville de Grenoble uniquement	450 000	75 000
Département de l'Isère uniquement	800 000	125 000
Ville de Grenoble et Département ensemble	1 250 000	200 000

Plus value pour 1 000 comptes en + par rapport au quota servant de base à l'établissement du prix global

Moins value pour 1 000 comptes en - par rapport au quota servant de base à l'établissement du prix global

Plus value pour 1 accès en + par rapport au quota servant de base à l'établissement du prix global

Moins value pour 1 accès en - par rapport au quota servant de base à l'établissement du prix global

# ...pour un résultat intéressant

Une collaboration inédite entre 3 collectivités :  
les bibliothèques, les services des marchés, les services informatiques

Des économies importantes

Une offre double pour les communes de moins de 10 000 hab.

De bonnes statistiques de fréquentation des services depuis l'ouverture.

# Focus : la sécurité

Toutes ces ressources sont accessibles sur des plateformes externes.

Dès lors qu'elles stockent des données personnelles, ces plateformes deviennent des *téléservices* pour l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

Le Référentiel général de sécurité (RGS) publié par l'ANSSI impose une *homologation* des téléservices des collectivités :

- un audit de la sécurité du téléservice : niveau de protection et maîtrise des risques
- une décision politique de la collectivité, qui assume le risque lors d'un *comité*
- une révision régulière de l'homologation
- une démarche d'amélioration continue
- en lien avec le Règlement général sur la protection des données (RGPD)

# La sécurité dans un marché

Dans un souci d'amélioration continue, le marché est :

le bon moment

et parfois le seul moment

pour demander une amélioration de la sécurité des plateformes et de la conservation des données de nos abonné·es.

Il faut penser à inclure dans les pièces du dossier de consultation :

- un questionnaire RGPD sur la conservation des données, la purge des comptes inactifs, la localisation des serveurs, etc.
- un questionnaire de sécurité inspiré du RGS pour évaluer la sécurité du téléservice.

# La sécurité dans un marché

Évaluer la sécurité d'une plateforme avec un outil neutre et librement accessible

**Observatory**  
moz://a

<https://observatory.mozilla.org/>



**Scan your site**

enter domain name here

Scan Me

pour pouvoir :

- exiger une note minimale avant d'accepter une offre,
- imposer un calendrier d'amélioration.

**Objectif** : développer la confiance des (futur·es) abonné·es et donc les usages !